

Délibération n° 2022-05-07_043

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 mai 2022

Objet : CONVENTION
CADRE TE63-ADUHME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 avril 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 71
Pouvoir : 13
Votants : 84

Pour : 74
Contre : 1 – (LEON
Bernard)
Abstention : 5 – (LEOTY
Daniel, DUMAS Daniel,
COMBES Didier, MACIAN
Aurélio, CROS Jean-
Claude)

L'an deux mille vingt-deux, le sept mai à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade - 3A allée du Domaine - CEBAZAT, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LEOTY Daniel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, FERRY Mathieu, COMBES Didier, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, MAS Gilles, LECHEVALLIER Christine, PICARD Anne-Marie, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, DEROSSIS (TDM) David

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, TARDIVEL Ghislain, MILLET Arnaud, DOLAT Gilles, DAUPHIN Jean-François, SOULIER Odile, GHESQUIERE Chantal, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne

Pouvoirs :

GUELON René donne procuration à DURAND Jean-Paul, VIAL Christophe donne procuration à CHABRILLAT Rémi, DOMINGO Marcel donne procuration à ROBIN Christian, RAYNAUD Jérôme donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAYNAUD Dominique donne procuration à COMPTE Serge, METZGER Pierre donne procuration à LHERMET Florence, COUPAT Sylvie donne procuration à DEBARBIERI Christian, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, EGLI Eric donne procuration à PICARD Anne-Marie, BRIAT Dominique donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis donne procuration à LARDANS Jacques, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

CONVENTION CADRE TE63-ADUHME

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS, dans tout le département.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. De nombreux chantiers sont réalisés chaque année : extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations...

Le nouvel Exécutif syndical porte l'ambition d'orienter son action sur les voies de la transition énergétique et plus largement écologique en vue d'accompagner les collectivités-membres

L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, agit quant à elle au quotidien auprès des collectivités locales majoritairement, pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, actions portant aussi bien sur leur patrimoine que sur leur territoire. Son action principale s'inscrit dans le cadre du dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) et de l'animation de la filière bois-énergie et de contrats de chaleur renouvelable avec certains EPCI. Enfin, l'Aduhme développe des actions collectives à l'instar de l'opération SOLAIRE Dôme qui consiste à implanter des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics.

L'action de l'Aduhme prend place dans le cadre de son objet social axé notamment sur :
« le développement des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ; l'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable... »

Ces actions ont pour finalité de « réduire les coûts financiers et environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable des territoires. »

Forts de leur intérêt commun pour les questions d'énergie et de climat, conscients de l'utilité de déployer une ingénierie territoriale au profit des collectivités qui en sont dépourvue, Syndicat et agence locale ont exprimé le souhait d'associer leur ambition, leurs expertises et leur compétence sur les axes d'avancée que sont la sobriété, l'efficacité et la diversification énergétiques.

Pour les trois années à venir, l'Aduhme propose ainsi la mise en œuvre de grandes orientations, lesquelles seront déclinées annuellement pour les années 2022, 2023 et 2024, sous forme de programmes d'actions précis. Ces orientations principales sont décrites à l'article 2-2 des présentes.

Afin de permettre la réalisation de ces grandes orientations et de la concrétisation des programmes d'actions qui en découlent, l'Aduhme s'est rapproché du Syndicat afin de solliciter de sa part une participation financière.

Considérant que ces grandes orientations répondent à un intérêt public local, dès lors qu'elles coïncident avec les engagements du Syndicat en matière de transition énergétique et de solidarité des territoires, le Syndicat accepte d'apporter son soutien financier à l'Aduhme.

Il est proposé au comité syndical :

- D'autoriser le président à signer la convention en annexe ainsi que toutes les pièces s'y rattachant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME